

La Dépêche Nouvelle « SIPAR 146/43 »

JOURNAL DES INGENIEURS PROFESSIONNELS DE FRANCE

REGION PARIS ÎLE-DE-FRANCE

Édition du premier semestre 2022

Sommaire

1. Le mot du président.
2. Point sur les nouveaux adhérents.
3. Représentation de la SRIPF 01 au conseil d'administration des IESF IdF.
4. Formation continue, valorisation des compétences, et certification IPF.
5. Le point sur la reconstruction de Notre-Dame de Paris.
6. Remettre la France dans la course technologique : Les 10 propositions du Cercle des économistes.
7. Sous quelles conditions peut-on travailler comme ingénieur en France ?
8. Réunion et déjeuner des IPF IdF du 30 octobre 2021.

Comité de rédaction :

Patrick RIVIERE
Pascal JACOB
Denis LOUVEL
Jacques DELARBRE
Jean-François MAGNANI

Pour nous joindre :

sripf.idf@wanadoo.fr

1. Le mot du président



Chères et chers collègues,

Malgré cette deuxième année de pandémie, notre association a continué de fonctionner quasi normalement. Nous enregistrons avec satisfaction une hausse des nouveaux adhérents en 2021 par rapport à 2020.

Les membres du bureau ont continué leur mission bénévole pour le bon fonctionnement administratif de notre association. Jacques DELARBRE, notre responsable d'accueil a poursuivi avec succès sa mission d'accompagnement.

Après plusieurs reports en raison de la situation sanitaire, notre réunion annuelle suivie d'un repas a finalement eu lieu le 30 octobre 2021 dans un contexte particulièrement chaleureux.

Je compte sur vous tous pour détecter des candidats potentiels à la certification IPF. Vous connaissez probablement dans votre entourage des profils pouvant correspondre, n'hésitez pas à nous les adresser.

Bien cordialement

Patrick RIVIERE

2. Point sur les nouveaux adhérents.

Nous avons le plaisir de compter neuf nouveaux adhérents :

Olivier GRIEU spécialité Construction
Benoît FLAGEUL spécialité Génie civil
Olivier LOUIS spécialité Informatique
Gino BERTOL spécialité Génie civil – TP
Pierre-Yves LE PERF spécialité Génie civil – Bâtiment
Gérard BONNOR spécialité Electromécanique
Didier PRODHON spécialité Maintenance
Lionel NICOISE spécialité Informatique
Daniel PEREZ GONZALEZ spécialité Planification

3. Représentation de la SRIPF 01 au conseil d'administration des IESF IdF.

La SRIPF 01 a été réélu au conseil d'administration des IESF idf en tant que personne morale lors de l'assemblée générale du 21 juillet 2021.

4. Formation continue, valorisation des compétences, et certification IPF.

« Dans un monde où la rapidité des évolutions des technologies et du contexte environnant sont multiples et bien souvent plus rapides que le temps nécessaire pour les appréhender, l'ingénieur doit constamment s'adapter.

Cette rapidité d'évolution, ne permet plus aujourd'hui aux ingénieurs et aux scientifiques de vivre uniquement sur les acquis de leurs diplômes.

Sur la base de ses connaissances l'ingénieur est ensuite amené à développer ses compétences.

L'ingénieur d'aujourd'hui aura de multiples carrières et devra continuer à se former constamment pour ne pas se laisser dépasser.

La formation continue tout au long de la vie est un moyen placé au service de l'amélioration et de l'optimisation des compétences individuelles ou collectives présentes au sein d'une entreprise, comme

de tout organisme en général, pour pouvoir rester parmi les meilleurs.

Ces compétences qui souvent peuvent dépasser le cadre de la formation initiale, sont limitées dans le temps. Elles devront être validées régulièrement, pour être reconnues.

Les entreprises d'aujourd'hui, et notamment dans le monde anglo-saxon, vérifient à l'embauche que l'ingénieur a vraiment la capacité d'exercer son métier au travers d'une « certification de compétences » reconnue.

Il faudra donc de plus en plus non seulement acquérir, mais maintenir et pouvoir démontrer les compétences acquises au travers d'une expérience pratique en entreprise par exemple.

La certification permet cette reconnaissance, c'est un processus d'évaluation avec des exigences définies par des normes précises Ex ISO19011 et ISO17024.

La SNIPF créée en 1936, grâce à son organisme certificateur est capable de certifier 87 spécialités différentes au niveau ingénieur seul.

La SNIPF est accréditée par le COFRAC (Organisme Français d'Accréditation pour la Certification des personnes, Il y a 28 équivalents COFRAC en Europe, un par pays)

La SNIPF a la capacité de certifier des personnes n'ayant pas le diplôme d'ingénieur suivant des procédures très strictes, mais aussi des ingénieurs diplômés.

Nous vous recommandons donc de faire valider et valoriser vos acquis professionnels régulièrement, vous permettant ainsi de démontrer votre expertise, être reconnu comme un ingénieur diplômé, augmenter la valeur de votre diplôme pour les diplômés, être reconnu dans votre profession, être crédible pour créer votre activité, et ainsi vous permettre une évolution de carrière harmonieuse et rapide » *Jean-François MAGNANI*

5. Le point sur la reconstruction de Notre-Dame de Paris.

Comme indiqué dans le précédent SIPAR, la SRIPF de Paris soutient l'association Restaurons Notre-Dame.

Chaque année, nous vous proposerons de faire le point sur l'avancée des travaux. Le détail de l'avancement se trouve sur le site internet de (rND).

Pour rappel, l'association **Restaurons Notre-Dame** (rND), reconnue d'intérêt général a été créée au lendemain de l'incendie du 15 avril 2019 par notre collègue IPF **Pascal JACOB** (génie civil - structure bois).

L'association Restaurons Notre-Dame créée dès le 20 juin 2019 - au lendemain de l'incendie - rassemble toutes les parties prenantes et toutes les professions concernées par la restauration de Notre-Dame.

La décision de reconstruire la charpente, cette « forêt » à l'identique a été confirmée le 9 juillet 2020.

Le Comité d'Experts de RND est composé de 20 professionnels dont cinq ingénieurs IPF :

Jean-Philippe Fillie (Nouvelle Aquitaine), - **Laurent Houdard** (Paris IDF), **Jean-François Magnani** (Président national SNIPF), **Patrick Rivière** (Paris IDF, Président de la SRIPF Paris IDF), **Pascal Jacob** (Paris IDF).

Depuis le retrait de l'échafaudage détérioré de Notre-Dame de Paris en novembre 2020 et avec la fin des travaux de sécurisation en septembre 2021, **la cathédrale incendiée en avril 2019 est maintenant totalement sauvée.**

Cependant, l'essentiel du chantier, la rénovation et la reconstruction de la charpente et la toiture restent à faire en un temps très court (avril 2024), une performance unique au monde qui repose sur une organisation remarquable.

La phase "reconstruction-restauration" va pouvoir débuter

Déjà, les premières récoltes de bois destinées au chantier de la flèche de Viollet-le-Duc se sont engagées dans les forêts de France en 2021.

Les échafaudages de la reconstruction ont remplacé ceux de la destruction.

À l'intérieur, des demi-centres en bois lamellés-colés ont été posés sous les voûtes des six travées les plus fragilisées.

La bache a mis la cathédrale totalement hors d'eau en servant de parapluie et des structures provisoires installées sur le parvis de la cathédrale servent à entreposer les vestiges (pour l'essentiel des pierres issues des voûtes du transept détruites lors de l'incendie).

Grâce à ce travail titanesque orchestré par la Maîtrise d'œuvre et l'équipe des Architectes en Chef des Monuments Historiques (ACMH) dirigée par **Philippe VILLENEUVE**, la phase de reconstruction-restauration va pouvoir s'engager.

Les appels à candidatures pour les lots charpente (transept et flèche, pour l'instant), toiture et échafaudage ont été lancés en fin d'année 2021.

Source : site internet (rND)



6. Remettre la France dans la course technologique: Les 10 propositions du Cercle des économistes.

Les 10 propositions du Cercle des économistes pour remettre la France dans la course technologique ont été formulées à l'occasion de la journée de débat public organisée en ligne par le Cercle des Economistes.

La France est-elle toujours dans la course technologique ? Notre position dans la recherche, l'innovation et le développement n'a cessé de se dégrader au fil des décennies. Avec des dépenses de recherche et développement qui s'élèvent à 2,2% de son PIB, la France se classe au 13^e rang mondial et au 7^e rang des pays de l'Union Européenne, alors que des pays comme les Etats-Unis, l'Allemagne, les pays du nord de l'Europe et la Corée du Sud approchent voire dépassent les 3%.

Si débloquer des fonds supplémentaires est important, la manière de les mobiliser l'est plus encore.

Une coopération étroite entre les secteurs public et privé est essentielle pour le développement, l'application et la diffusion des technologies.

La dépense intérieure de R&D des entreprises en France, qui représente 1,4% du PIB, est inférieure à celle de l'OCDE, de 1,7% du PIB.

Or les entreprises, notamment industrielles, sont le moteur de la dynamique technologique: d'abord par l'offre, étant elles-mêmes innovantes, mais aussi par la demande, car elles contribuent à développer les marchés de ces technologies en les adoptant.

Le secteur privé ne peut porter seul cette progression et c'est d'une articulation bien coordonnée des filières entre recherche publique, recherche privée, formation et production dont nous avons besoin, notamment via les pôles de compétitivité.

Dans cette course mondiale, l'Europe a un rôle central à jouer pour revenir au niveau des géants de la technologie américains et chinois. Malgré un retard important accumulé dans de nombreux secteurs,

l'Europe réagit, notamment avec les Projets Importants d'Intérêt Européens Communs (PIIEC). Dans le domaine des batteries par exemple, le PIIEC permet de débloquer 5,1 milliards d'euros, avec un effet de levier espéré de 9 milliards d'euros apportés par le secteur privé, des montants comparables à ceux engagés par la Chine. Mais l'Union Européenne peut offrir de nombreux autres outils pour stimuler la recherche, dans les innovations de rupture et dans la stimulation de la demande en technologies.

Enfin, la course technologique ne sera gagnée qu'avec la mobilisation de l'ensemble de la société française pour développer la connaissance scientifique. Nous avons perdu le goût pour la recherche.

Les projets de recherche, longs et risqués, ne sont plus acceptés tant politiquement que socialement, en raison d'un principe de précaution qui prévaut trop largement.

Les filières techniques et technologiques sont largement sous-valorisées, tant dans la formation que dans les rémunérations offertes sur le marché du travail. Nous perdons ainsi chaque année de nombreux chercheurs et jeunes talents de la "Tech", qui préfèrent partir à l'étranger.

C'est en conservant et en ranimant ces ressources humaines que la France fera son retour aux avant-postes de la course technologique.

Pour revenir dans la course, le Cercle des économistes propose de s'appuyer sur 10 propositions qui rétabliront la France parmi les grandes nations innovantes :

Axe 1 : Remettre la recherche au cœur des préoccupations économiques et sociales

1. Porter les dépenses de recherche et développement en France à 3% du PIB, soit une augmentation de 20 milliards d'euros par an, afin de nous porter au niveau des grandes nations innovantes comme les Etats-Unis, l'Allemagne ou les pays du Nord de l'Europe.

La Dépêche Nouvelle « SIPAR 146/43 »

Suite

Axe 2 : Créer un vrai écosystème de recherche public-privé

2. Refondre l'organisation de la recherche en cassant les silos existants entre grandes écoles, universités et centres de recherche pour en faire, sur le modèle allemand, des fondations qui peuvent accueillir des financements, lever des fonds massivement et porter des projets de recherche à long terme et ambitieux.

3. Privilégier une approche "bottom-up", structurée en grandes filières, des agences de recherche nationales, en concentrant leur rôle à celui de sélection, financement et accompagnement de projets présentés par des équipes de recherche, publiques et privées.

4. Cibler nos efforts de financement dans des écosystèmes mixtes publics-privés très portés vers l'avenir, qui se caractérisent par quatre critères :

- Ils s'appuient sur des marchés publics et/ou affirmés,
- Ils doivent mobiliser un ensemble de technologies, numériques, mais également mécaniques ou chimiques, car la France a une grande capacité d'assembler ces technologies,
- Ils se développent en partenariat étroit avec des institutions de recherche,
- Ils partent de compétences existantes mais peu développées, souvent liées à des pôles de compétitivité.

Nous pouvons l'illustrer de multiples manières, par la robotique, les énergies de la mer, l'imagerie médicale, les biotechnologies ou encore les télécommunications à partir de la 5G.

Si nous prenons le cas de la robotique, pensons par exemple aux "cobots", robots non autonomes qui effectuent des tâches en coopération avec des humains, afin de les diffuser pour un déploiement sur des segments et tâches pénibles ou à faible valeur ajoutée.

Axe 3 : Bâtir une Europe de la technologie

5. Créer, au niveau européen, des agences sur le modèle des DARPA et BARDA américaines pour financer les innovations de rupture. Ces agences couvriraient les grands projets européens dans les domaines de la défense, de l'aérospatiale, de l'énergie, de la microélectronique, du numérique et de la santé.

6. Mettre en place un "Buy European Act", qui réserve aux entreprises européennes l'accès aux marchés publics dans certains secteurs innovants afin de stimuler la demande dans ces technologies. Le développement technologique à l'échelle d'une société ne peut en effet avoir lieu que si les innovations sont portées par l'offre mais aussi par la demande. Cette première mesure doit être complétée par des incitations d'adoption et achat de nos technologies françaises et européennes auprès des entreprises et des ménages.

Axe 4 : Construire une société animée par la connaissance scientifique

7. Revaloriser les métiers industriels et techniques, quel que soit leur niveau de formation, et faciliter leur accès aux formations économiques et commerciales.

8. Développer la formation par la recherche, en imposant un stage de 6 mois dans un centre ou une institution de recherche à tous les étudiants en formation supérieure dans les sciences, y compris les sciences sociales et économiques. Ce stage peut s'effectuer dans une institution française ou européenne.

9. Proposer des rémunérations plus attractives pour les carrières des chercheurs. En plus de l'approche "bottom-up" des agences de recherche nationales, qui contribuera à augmenter le financement de projets de recherche (cf proposition 3), il convient de renforcer les crédits de base octroyés aux unités de recherche afin

La Dépêche Nouvelle « SIPAR 146/43 »

Suite

d'assurer aux chercheurs une rémunération plus importante et un cadre de travail satisfaisant.

10. Créer des certifications afin d'améliorer l'intégration des titulaires de doctorat sur le marché du travail, pour les placer dans les catégories supérieures des grilles de rémunérations.

7. Sous quelles conditions peut-on travailler comme ingénieur en France ?

L'IESF et l'ISEN ont récemment publié le manuel de l'ingénieur contenant un article particulièrement éclairant sur les moyens d'obtenir le titre d'ingénieur en France, dont voici le résumé :

Il existe trois grandes alternatives possibles

1. L'obtention d'un diplôme : dans ce cas, le diplôme d'ingénieur est délivré par une école d'ingénieurs accréditée par la CTI (commission des titres d'ingénieurs).

2. La démarche de type VAE (Validation des Acquis et de l'Expérience) : cette certification doit être inscrite au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), et permet l'obtention d'un diplôme, d'un titre ou d'un certificat de qualification professionnelle.

3. La certification SNIPF.

8. Réunion et déjeuner des IPF Idf du 30 octobre 2021.

Notre réunion annuelle organisée cette année dans le cadre prestigieux de l'Hôtel des Arts et Métiers de Paris a rencontré un vif succès. Préalablement, le Sénateur de l'Essonne **Jean-Raymond HUGONET** nous avait honoré de sa présence, en remettant le titre de Membre Eminent des IPF à notre collègue **Claude TEYSSET**, IPF depuis...1971 !

Félicitations Claude !

